

REGLEMENT PARTICULIER

42^{ème} - 2 x 200 km de l'Armistice

ANGERVILLE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASK Angerville organise le 7 et 8 novembre 2009 une épreuve dénommée ...2 x 200 km de l'armistice, comptant pour le Championnat de France Endurance. sur le circuit de ...Villeneuve Angerville.. homologué en catégorie 1, numéro 9114060383 E 10 A 1196, longueur 1200 m x 8 m, permis d'organisation K 188 du 17 juillet 2009.

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA, dont l'Euro Endurance série 2009, et au présent règlement particulier.

ARTICLE 2. PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence délivrée par une ASN étrangère.

- 2 x 200 km : Le droit d'engagement est fixé à 345 €, sauf pour les pilotes inscrits à l'année, à régler impérativement au plus tard le 17 octobre auprès de l'opérateur KMO.
- 20 km mini-kart : Le droit d'engagement est fixé à 40 €, à régler impérativement au plus tard le 17 octobre auprès de l'organisateur AS Karting Angerville.
- 1 h 30 minimes – cadets : Le droit d'engagement est fixé à 80 € par équipages de 2 pilotes, à régler impérativement au plus tard le 17 octobre auprès de l'organisateur AS Karting Angerville.

ARTICLE 3. CATEGORIES

Catégories admises :

a) catégories fédérales : Mini kart pour les 20 km, Minimes et Cadets pour les 1 h 30 , et suivant le règlement de l'Euro Endurance 2009.....

b) catégories Coupes de marque : suivant le règlement du Championnat de France Endurance 2009.

Minimum de 8 par catégorie et Maximum de 48 par catégorie (cf art 3 RSN

~~Maximum depilotes engagés sur l'épreuve.~~

Priorité absolue sera donnée aux catégories fédérales définies par la FFSA (châssis, moteurs, pneumatiques homologués). ~~La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera incluse si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 10 participants.~~

ARTICLE 4. ORGANISATION

a) ~~par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements.~~

b) par essais chronométrés, système utilisé : AMB

Pour chaque course des 2x200 km : Trois arrêts obligatoires après le départ avec changement de pilotes.

Durée de la course 200 km ou 3 heures de course maximum, arrêts interdits dans les 5 dernières minutes.

Pour les Minimes-Cadets : - Le poids sera calculé sur le pilote le plus léger, réservoir vide. Le lest éventuel devra être fixé de manière inamovible sur le châssis. Le lest spécifique pour chaque pilote est interdit.

- Trois arrêts avec changement de pilote sont obligatoires, et donc arrêt du moteur.

Pour les Mini-Kart : 1 arrêt obligatoire, avec arrêt du moteur.

HORAIRES

vendredi 6 novembre

9 H 00	12 H	ouverture paddock et installation
12 H 00	13 H 30	coupure
13 H 30	17 H 30	essais libres autorisés

samedi 7

9 H 00	12 H 00	Contrôles administratifs par groupe Championnat de France Endurance
9 H 00	9 H 30	Enregistrement Mini-Kart
9 H 30	12 H 00	Enregistrement matériels et distributions des pneus Championnat de France Endurance
9 H 00	9 H 30	essais libres Championnat de France Endurance
9 H 30	9 H 45	Essais libres Mini-Kart
9 H 45	10 H 00	Essais libres Championnat de France Endurance
10 H 00	10 H 15	Essais libres Mini-Kart
10 H 15	10 H 30	essais libres Championnat de France Endurance
10 H 30	11 H 45	Essais libres Mini-Kart
10 H 45	11 H 00	essais libres Championnat de France Endurance
11 H 00	11 H 15	Briefing Mini-Kart et Essais Chronométrés Mini-Kart
11 H 15	11 H 30	essais libres Championnat de France Endurance
11 H 30	11 H 50	Course 20 km Mini-Kart
11 H 50		Briefing Championnat de France Endurance
12 H 15	13 H 15	Coupure avec Podium Mini-Kart
13 H 20	13 H 30	Essais chronométrés Championnat de France Endurance
14 H 00		Mise en grille (sur la prégrille du parc)
14 H 15		Départ des 42 ^{ème} 2 X 200 km de l'Armistice (3 Heures de course maximun)
		Arrivée et remise des pneus en parc fermé

Dimanche 8

8 H 30	9 H 25	Enregistrement Minimes/Cadets
8 H 45	9 H 15	Essais libres Minimes/Cadets
9 H 15	9 H 30	Essais libres Championnat de France Endurance
9 H 30	9 H 45	Essais chronométrés Minimes/Cadets
9 H 45	10 H 00	Essais libres Championnat de France Endurance
10 H 10		Pré grille Minimes/Cadets
10 H 10		Briefing Minimes/Cadets
10 H 20		Départ 1 H 30 Minimes / Cadets
12 H 00		Podium Minimes/Cadets
12 H 00	13 H	Coupure
13 H		Montage parc fermé Championnat de France Endurance
13 H 15		Pré grille 2 X 200 Km en fonction du classement de la course du samedi
13 H 30		Départ 200 Km (2 ^{ème} course)
17 H 45		Podium des 2 X 200 Km

ARTICLE 5. OFFICIELS

Direction de Course	PIN Jean	Lic. n° 59472
	BLIN Thierry.....	Lic. n° 59429
Commissaires Sportifs (3 obligatoirement)	CORDEUIL Gérard.....	Lic. n° 59921
	VAST Daniel	Lic. n° 59228
	THIROUIN Dominique	Lic. n° 58922
Commissaires Techniques (2 obligatoirement)	NARJOZ Jean François.....	Lic. n° 75152
	CAPTUS Michel.....	Lic. n° 69195
	GENTY Christian	Lic. n° 100448
Responsable Commissaires de Piste	FEIX Patrick.....	Lic. n°
Responsable Chronométrage	FAYARD Christine	Lic. n°
Médecin	DIAWARA Jacques.....	Lic. n°

ARTICLE 6. DRAPEAUX

Dans le cadre de l'organisation d'une course hors Championnat de France et Coupe de France, le choix est laissé à l'organisateur d'utiliser ou pas le drapeau bleu à diagonales rouges pour les catégories : Minikart, Minime et Cadet.

Cocher les catégories pour lesquels le drapeau bleu à diagonales rouges ne sera pas utilisé lors de l'épreuve : Minikart ()
 _____ Minime ()
 _____ Cadet ()

ARTICLE 7. CLASSEMENT

Le classement sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale ; Le Challenge de l'armistice sera remis pour un an au premier équipage composé de deux pilotes du même club.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 40 du Règlement Sportif National.

ARTICLE 9. CONTROLE ANTIDOPAGE

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA.

Date et Cachet de l'ASK

Date et Visa de la CRK

Date et Visa de la FFSA